

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1949

21 septembre 2010

SOMMAIRE

Advanced Capital Europe S.A 93537	Sasì S.A 93530
Antea Immo S.A93522	Satofi S.A 93536
Atlântico Europa Capital Lux S.à r.l 93542	Sausages S.à r.l 9353
Fin.P.A. S.A	Sauster S.à r.l 93523
Kalymnia S.A	Schlesserei Mendel S.à.r.l 9353
NG Partners93520	Sella Sicav Lux93500
NXP Co-Investment Investor S.à r.l 93509	Shiplux VIII S.A
Oceni Opportunities S.A 93521	Shiplux VI S.A 93536
One O One S.A93521	Shiplux X S.A93538
Oregon Financière S.A 93521	SIB-EU S.à r.l 93538
Ovide S.A 93521	Société Financière European Appraisers
Pam Funds S.A., SICAV-SIF 93523	9353
Pamplona PE Holdco 5 S.A 93522	Société Financière European Appraisers
Pan European Finance S.à r.l 93522	93533
P.B. Participations	Société Immobilière Mont Saint Lambert
Penfret Holding S.A93523	II S.A 93540
Pilar Treasury S.à.r.l 93521	Société Orientale de Participations S.A.
Plug Hi-Tech 93530	
Plug Hi-Tech 93530	
Pocol S.A93530	Sofisa S.A
Project Bird GP ULC SCS93531	SOLUTYS Group S.A
Prolex Technologies S.A 93531	Spadlux S.A
Q9 Networks S.àr.l 93532	Spyglass Hill S.A
Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à	Sud Loisirs Caravanes S.à.r.l 93542
r.l	Sunweld S.à r.l
Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.	Ustraicherfirma Georges & Misin s.à r.l.
93532	Van Kotem S.A
Quinlan Private Bleichstrasse Client Hol-	Verinus S.à r.l
dings S.à r.l93532	Vous S.A
Reales Holding S.à r.l93530	
Restaurant-Brasserie des Bateliers S.à r.l.	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l 9355
93533	WestLB Lease Finance Limited93552
Rubens Holding S.A	Whitehall French RE 12 S.à r.l 9354
Sacer International93533	Wyndmoor Park Finance S.A 93552
Saint Tropez Immobilier S.A 93535	Xtreme (Luxembourg)93523
Salon Viviane S.à.r.l	Z Alpha S.A 93538
Sam One S.A 93536	



Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.796.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Sella Gestioni SGR S.p.A , a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Vittor Pisani 13, L-20124 Milano, Italy;

hereby represented by Me Ingrid Robert, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 1 st July 2010.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Sella Sicav Lux, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Reginald Neuman, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 October 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 862 on 28 November 1998, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15 May 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1393 on 6 July 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 66 796.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint Selgest S.A. as the liquidator of the Company.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration.
- 4 To convene and set the agenda of an extraordinary general meeting of the Shareholders in relation to the closing of the liquidation of the Company.
 - 5 Miscellaneous.

First resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO appoint Selgest S.A. as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The sole Shareholder RESOLVES THAT, in performing its duties in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation;
- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;
- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
 - the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The sole Shareholder RESOLVES TO approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.



Fourth resolution

The sole Shareholder RESOLVES TO convene an extraordinary general meeting of the Shareholders to be held on 19 th July 2010 or any other date thereafter, with the following agenda:

Agenda

- 1. To approve the Company's audited interim accounts for the period from 1 January 2010 to 5 $^{\rm th}$ July 2010 (the "Interim Accounts").
- 2. To receive and examine the report of Auditor (the "Auditor") on the liquidation of the Company (the "Auditor's Report").
- 3. To approve the liquidation accounts of the Company (the "Liquidation Accounts") and the report of the Company's liquidator (the "Liquidator") on the liquidation of the Company (the "Liquidation Report").
 - 4. To grant full discharge to the Directors, Liquidator and Auditor.
 - 5. To close the liquidation of the Company opened on 5 July 2010.
- 6. To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years.
 - 7. To delegate powers.
 - 8. To decide on any other business which might be brought before the Shareholders.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred eighty-four euro and eighty cents (EUR 1,184.80,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A comparu:

Sella Gestioni SGR S.p.A , une société créée sous le droit italien, ayant son siège social au Via Vittor Pisani 13, L-20124 Milano , Italie;

représentée par Me Ingrid Robert, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 1 ^{er} juillet 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de Sella Sicav Lux, une société d'investissement à capital variable régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 862 en date du 28 novembre 1998, dont les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1393 en date du 6 juillet 2008, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 66796.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination de Selgest S.A. comme liquidateur de la Société.
- 3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de sa rémunération.
- 4 Convocation et agenda d'une assemblée générale extraordinaire de la Société en vue de clôturer la liquidation de la Société.
 - 5 Divers.



Première résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE nommer Selgest S.A. comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE QUE, en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi de 1915, racheter des actions émises par la Société;
 - le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire unique DÉCIDE D'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique DÉCIDE DE convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société le 19 juillet 2010 ou toute autre date par la suite, en vue de clôturer la liquidation de la Société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Approbation des comptes audités intérimaires de la Société pour la période du 1 ^{er} janvier 2010 au 5 juillet 2010 (les «comptes intérimaires»).
- 2. Prendre note et examiner le rapport du réviseur (l'«Auditeur») sur la liquidation de la Société (le «Rapport de l'Auditeur»).
- 3. Approuver les comptes de la liquidation (les «Comptes de Liquidation») et le rapport du liquidateur de la Société (le «Liquidateur») sur la liquidation (le «Rapport de Liquidation»).
 - 4. Donner décharge pleine et entière aux Administrateurs, au Liquidateur et à l'Auditeur.
 - 5. Clôturer la liquidation de la Société ouverte le 5 juillet 2010.
- 6. Déterminer le lieu où les livres et les comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 années.
 - 7. Déléguer les pouvoirs.
 - 8. Décider de tout autre point porté à la connaissance des Actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent quatre vingt quatre euros et quatre vingt cents (EUR 1.184,80,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglai se primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: I. ROBERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30122. Reçu: douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102823/160.

(100115553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Fin.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.220.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement du 23 juillet 2010 que:

Mademoiselle Sonja Bemtgen, Licenciée en Criminologie, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Mademoiselle Virginie Derains, employée privée, demeurant professionnellement à professionnellement à 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Mademoiselle Elodie Luksys, employée privée, demeurant professionnellement à professionnellement à 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été nommées administrateurs en remplacement de Monsieur Riccardo Moraldi, Mademoiselle Annalisa Ciampoli et Madame Valérie Wesquy, démissionnaire.

La société PICIGIEMME SARL, à responsabilité limitée ayant son siège social 38, Haerebierg, L-6868 WECKER, à été nommé en remplacement de SER. COM S.à.r.l. démissionnaire.

Le siège social est transféré au 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010103665/22.

(100115641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.554.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NXP Co-Investment Partners, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-38790, having its registered office at Ugland House, Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "NXP Co-Investment Investor S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tem-



porarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
 - 3.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.4 The Company may in particular and without limitation enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;
- 3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - **4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Article 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by:
- 125,000 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 125,000 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 125,000 class C ordinary shares (the "C Shares"), and
- 125,000 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 125,000 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 125,000 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 125,000 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 125,000 class H ordinary shares (the "H Shares"),
- 125,000 class I ordinary shares (the "I Shares"), and
- 125,000 class J ordinary shares (the "J Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

- 5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set out by the Law.
- 5.3 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:
 - the | Shares;
 - the I Shares;
 - the H Shares;
 - the G Shares:
 - the F Shares:
 - the E Shares;



- the D Shares:
- the C Shares:
- the B Shares; and
- the A Shares.
- 5.4 Upon an Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.
 - 5.5 In these Articles:

"Interim Accounts" are management accounts of the Company;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction, the legal reserve reduction and any share premium relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

Available Amount = (W + X + Y) - Z where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount of the share capital reduction, the legal reserve reduction and of any share premium relating to the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount;

"Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

5.6 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

6. Art. 6. Shares indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the general meeting of Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").
- 8.2 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- 10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.



11. Art. 11. Délégation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate his / its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.
- 12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



15. Art. 15. Distribution right of shares.

- 15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose, if they think it is appropriate, that cash available for remittance be distributed.
- 15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:
- (a) First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

(b) After the distribution set out under (a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of J Shares (or if the J Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the I Shares; or if the I Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the G Shares; or if the G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the F Shares; or if the F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the E Shares; or if the E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the D Shares; or if the D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the C Shares; or if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares;

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law - Interpretation

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

18. Art. 18. Interpretation. In these Articles:

18.1 a reference to:

one gender shall include each gender;

(a) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;



- (b) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (c) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof;
- 18.2 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and
 - 18.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows: Shares:	
NXP Co-Investment Partners, L.P	125,000 A Shares
	125,000 B Shares
	125,000 C Shares
	125,000 D Shares
	125,000 E Shares
	125,000 F Shares
	125,000 G Shares
	125,000 H Shares
	125,000 I Shares
	125,000 J Shares
Total:	1.250.000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing person, NXP Co-Investment Partners L.P., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- Wolfgang Zettel, with address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, born on 15 November 1962 in Konstanz, Germany;
- Stefan Lambert, with address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, born on 8 January 1964 in Trier, Germany; and
- Edouard Muûls, with address at Kohlberg Kravis Roberts & Co Ltd, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom, born on 14 June 1979 in Westminster, United Kingdom.
- 2) The Company shall have its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

NXP Co-Investment Partners, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-38790, ayant son siège social à Ugland House, Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, représenté par Régis Galiotto, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être enregistré avec les autorités compétentes.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1 er . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NXP Co-Investment Investor S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.4 La Société pourra, en particulier, et sans limitation, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante:
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;



- 3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,
 - 4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par:

- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I");
- 125.000 parts sociales ordinaires de catégorie | (les "Parts Sociales |");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0.01) chacune et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les « Associés ».

- 5.2 La Société peut procéder au rachat des ses propres Parts Sociales dans les limites de la Loi.
- 5.3 Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:
 - les Parts Sociales I;
 - les Parts Sociales I;
 - les Parts Sociales H;
 - les Parts Sociales G;
 - les Parts Sociales F:
 - les Parts Sociales E;
 - les Parts Sociales D;
 - les Parts Sociales C;
 - les Parts Sociales B;
 - les Parts Sociales A.
- 5.4 Au moment où un Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") recevront en paiement le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.
 - 5.5 Dans les présents Statuts:
 - "Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes suivant les Statuts, augmentés de (i) toutes réserve distribuables (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par tout montant de la réduction de capital social, de la réduction de la réserve légale et de toute prime d'émission liés à la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), pour que:

Montant Disponible = (W+X+Y) - Z et W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés soustraits toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant de la réduction du capital social, de la réduction de la réserve légale et de la prime d'émission concernant les Parts Sociales Rachetées;



"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents Statuts;

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par les résolutions du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et n'excédant pas le Montant Disponible;

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetées.

- 5.6 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
- **6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- 10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tout gérant, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.



- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés.
- 12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer, si il le considère approprié, que les fonds disponibles soient distribués.
- 15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:
- (d) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales A auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales B auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales C auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales D auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales E auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales F auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales la auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales I auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales la auront le droit de recevoir, au pro rata, une dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de (a) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales.



(e) Suite à la distribution décrite au (a) ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire (l'"Excès") dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du (b) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable - Interprétation

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

18. Art. 18. Interprétation. Dans ces Statuts:

- 18.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- 18.2 on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 18.3 les titres dans ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:



Parts Sociales:	
NXP Co-Investment Partners, L.P	125.000 Parts Sociales A
	125.000 Parts Sociales B
	125.000 Parts Sociales C
	125.000 Parts Sociales D
	125.000 Parts Sociales E
	125.000 Parts Sociales F
	125.000 Parts Sociales G
	125.000 Parts Sociales H
	125.000 Parts Sociales I
	125.000 Parts Sociales J
Total	1 250 000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparantes précitée, NXP Co-Investment Partners, L.P., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Wolfgang Zettel, résidant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne;
- Stefan Lambert, résidant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne; et
- Edouard Muûls, résidant à Kohlberg Kravis Roberts & Co Ltd, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni, né le 14 juin 1979 à Westminster, Royaume-Uni.
- 2- Le siège social de la Société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: lac/2010/32859. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010103854/610.

(100116896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

NG Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.833.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102749/9.

(100115785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Paché Stéphanie.

Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 132.900,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 20 juillet 2010

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 20 juillet 2010 de Monsieur Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 20 juillet 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pilar Treasury s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010102767/17.

(100116019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Oceni Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.835.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102755/9.

(100115768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

One O One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.455.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102757/10.

(100115953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Oregon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.091.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102758/9.

(100115777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Ovide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.788.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010102762/11.

(100116143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Antea Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.894.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour ordre EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010103100/15.

(100115664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

P.B. Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.766.

Le Bilan et l'affectation aux résultats au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour PB PARTICIPATIONS SA

Signature

Référence de publication: 2010102763/13.

(100115874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

L'adresse de l'administrateur Bertrand Repelin a changé et se trouve à présent au 44 Paseo de la Alameda, Appart 20 Piso 8, 46023 Valence, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102764/11.

(100116091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Les comptes annuels pour la période du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102765/12.

(100116062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.751.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 115.507.

EXTRAIT

En date du 20 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse du gérant B Giovanni La Forgia se situe désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010102800/18.

(100116086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pam Funds S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.642.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1 er juillet a résolu:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Etienne et
- de nommer pour le remplacer Monsieur Pascal Chauvaux (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'Administrateur, Président du Conseil d'Administration, en date du 1 ^{er} juillet 2010.

PAM Funds SA, SICAV-SIF

Référence de publication: 2010102768/14.

(100115797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Penfret Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.325.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010102771/10.

(100115807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Xtreme (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held a general meeting of the sole shareholder and sole non-voting mandatory redeemable preferred shares holder of XTREME (LUXEMBOURG), a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster dated October 4 th , 2006, published in the Mémorial C N° 2317 dated December 12 th , 2006, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B121024 (the "Company").



There appeared

the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

- (i) the 404 ordinary shares and the 404 non-voting mandatory redeemable preferred shares held by the Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
 - (ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase in the share capital of the Company by a total amount of USD 2,000, so as to raise it from its current amount of USD 80,800 to USD 82,800, by the issue of 10 new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 each and the creation and issue of one additional class of non-voting mandatory redeemable preferred shares consisting of a total of 10 non-voting mandatory redeemable preferred shares of the Company with a nominal value of USD 100 each, subject to the payment of a global share premium of USD 10,109,021
- 2. Subscription to, and allocation and payment of, 10 new ordinary shares of the Company and 10 non-voting mandatory redeemable preferred shares by the sole shareholder of the Company with a contribution in cash of an amount of USD 10,111,021
- 3. Subsequent amendment of articles 6 and 19 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company and the creation of the new class of non-voting mandatory redeemable preferred shares

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 2,000, so as to raise it from its current amount of USD 80,800 to USD 82,800, by the issue of 10 new ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 100 each and the creation and issue of one additional class of non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Non-Voting MRPS") consisting of a total of 10 Non-Voting MRPS of the Company, namely class K Non-Voting MRPS, with a different Preferred Dividend per Non-Voting MRPS (as defined in the articles of association of the Company) (the "Additional Class of Non-Voting MRPS"), with a nominal value of USD 100 each, subject to the payment of a global share premium of USD 10,109,021, the whole to be fully paid-up by the Sole Shareholder with a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase in the share capital of USD 2,000 and the payment of the global share premium of USD 10,109,021 by the Sole Shareholder with a contribution in cash for an amount of USD 10,111,021 (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, thereupon declared:

- to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 1,000, and therefore to fully subscribe to 10 ordinary shares of the Company;
- to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 1,000 and as a consequence to the Additional Class of Non-Voting MRPS, subject to the payment of the global share premium of USD 10,109,021, as follows:
 - 10 Class K Non-Voting MRPS, with an attached share premium of USD 10,109,021; the whole being fully paid-up with the Contribution.

As a result, all the 10 ordinary shares and all the 10 Non-Voting MRPS have been fully paid up with the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.



Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payment made, the Sole Shareholder resolved to amend articles 6 and 19 of the articles of association of the Company to read as follows:

- " Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 82,800 (eighty-two thousand eight hundred US dollars) divided into the following classes of shares:
 - 414 (four hundred and fourteen) ordinary shares ("Ordinary Shares");
 - 45 (forty-five) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS");
 - 45 (forty-five) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS");
 - 32 (thirty-two) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class C MRPS");
 - 48 (forty-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class D MRPS");
 - 32 (thirty-two) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class E MRPS");
 - 48 (forty-eight) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class F MRPS");
 - 44 (forty-four) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class G MRPS");
 - 44 (forty-four) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class H MRPS");
 - 33 (thirty-three) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class I MRPS"); and
 - 33 (thirty-three) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class J MRPS");
 - 10 (ten) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Class K MRPS");

(the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class I MRPS, the Class J MRPS and the Class K MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; all the non-voting mandatory redeemable preferred shares, whatever their class, are hereinafter referred to as "Non-Voting MRPS"; the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share"; and the holders of the Ordinary Shares and/or Non-Voting MRPS are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders").

All the Shares have a nominal value of USD 100 each and are fully paid-up.

All the Shares are in nominative form.

Non-Voting MRPS are vested with identical voting rights.

A Shareholders' register shall be kept by the Company at its registered office. The Shareholders' register shall mention the name and the address of each Shareholder as notified by that Shareholder to the Company, the number of the Shares held by each Shareholder, the amount paid-up on each Share, and, as the case may be, the date and details of any Share transfer or conversion. Each Shareholder shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Share premium paid on Ordinary Shares or Non-Voting MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share share premium account (the "Ordinary Share Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;
- any share premium paid on a Non-Voting MRPS shall be booked in a Non-Voting MRPS share premium account (the "Non-Voting MRPS Share Premium Account") specific to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs and such share premium shall remain attached to that Class of MRPS."
- "**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

The net profit of the Company may be distributed by the general meeting of the Shareholders as follows:

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP, (the "Available Profits") each Non-Voting MRPS holder is entitled to:

i. a first cumulative preferred dividend per Non-Voting MRPS it/he holds (the "Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS", the aggregate of the Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS being referred to as the



"Cumulative Preferred Dividend") equal to 1% (one percent) of the nominal value or par value of that Non-Voting MRPS; such dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year; and

ii. a preferred dividend per Non-Voting MRPS it/holds(the "Preferred Dividend per Non-Voting MRPS", the aggregate of the Preferred Dividend per Non-Voting MRPS being referred to as the "Preferred Dividend") equal to an amount equal to a fraction, the numerator of which equals to, in the case of Classes A to J MRPS:

98% (ninety-eight percent) of any income and/or gain, whether direct or indirect, generated by the asset(s) financed by the Class of that Non-Voting MRPS,

less any expenses (including write-down in value) in relation with these financed asset(s)

less any part of general expenses as allocated to these financed asset(s) proportionally to the respective value of these financed assets in the total assets of the Company;

and in the case of Class K MRPS:

99% (ninety-nine percent) of any income and/or gain, whether direct or indirect, generated by the asset(s) financed by the Class of that Non-Voting MRPS,

less any expenses (including write-down in value) in relation with these financed asset(s)

less any part of general expenses as allocated to these financed asset(s) proportionally to the respective value of these financed assets in the total assets of the Company;

the denominator of which equals to the number of outstanding MRPS (in that Class of MRPS);

less the amount of the Cumulative Preferred Dividend per Non-Voting MRPS;

such Preferred Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend that has not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Should the Available Profits reduced by the amount of the Cumulative Preferred Dividend, be sufficient to distribute the Preferred Dividend, in whole or in part, and the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, take no distribution resolution with respect to such Preferred Dividend, the amount of the Preferred Dividend that should have been distributed to the holders of the Non-Voting MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Non-Voting MRPS reserve account (the "Non-Voting MRPS Reserve Account") specific to the Class of MRPS to which that Non-Voting MRPS belongs and such reserve shall remain attached to that Class of MRPS.

After either (i) distribution of the Cumulative Preferred Dividend and distribution of the Preferred Dividend or (ii) distribution of the Cumulative Preferred Dividend and allocation of the Preferred Dividend to the Non-Voting MRPS Reserve Account, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken during a general meeting of one or more shareholders present or represented and holding more than half of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares he/they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion of the Ordinary Share(s) he holds in the Company"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about four thousand two hundred Euros (4,200.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société XTREME (LUXEMBOURG), une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2006, publiée au Mémorial C, N° 2317 du 12 décembre 2006, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.024 (la «Société»).



A comparu:

l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- (i) les 404 actions ordinaires et les 404 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote détenues par l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informé, et
 - (ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.000 USD, pour le porter de son montant actuel de 80.800 USD à 82.800 USD, par l'émission de 10 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune et par la création et l'émission d'une classe supplémentaire d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de la Société consistant en un total de 10 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de 100 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 10.109.021 USD:
- 2. Souscription, allocation et paiement des 10 nouvelles actions ordinaires de la Société et 10 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de la Société par l'actionnaire unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de 10.111.021 USD;
- 3. Modification subséquente des article 6 et 19 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société, ainsi que la création d'une nouvelle classe d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote.
 - 4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.000 USD pour le porter de son montant actuel de 80.800 USD à 82.800 USD, par l'émission de 10 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 100 USD chacune et la création et l'émission d'une classe supplémentaire d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS Sans Droit de Vote») pour un total de 10 MRPS Sans Droit de Vote de la Société, à savoir la Classe K de MRPS Sans Droit de Vote, avec un Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote (tel que défini dans les statuts de la Société) différent (la «Classe Supplémentaire de MRPS Sans Droit de Vote»), d'une valeur nominale de 100 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 10.109.021 USD, le tout étant intégralement libéré et payé par l'Actionnaire Unique par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation du capital social d'un montant de 2.000 USD et le paiement de la prime d'émission d'un montant de 10.109.021 USD par l'Actionnaire Unique au moyen d'un apport en numéraire de 10.111.021 USD (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, a alors déclaré:

- souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 1.000 USD, et par conséquent de souscrire intégralement aux 10 actions ordinaires de la Société;
- souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 1.000 USD, et par conséquent à la Classe Supplémentaire de MRPS Sans Droit de Vote, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 10.109.021 USD comme suit:
 - -10 MRPS Sans Droit de Vote de Classe K, auxquelles une prime d'émission de 10.109.021 USD est attachée; le tout ayant été intégralement libéré au moyen de l'Apport.

Par conséquent, la totalité des 10 actions ordinaires et des 10 MRPS Sans Droit de Vote a été intégralement libérée au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.



Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été pleinement réalisé et le paiement requis ayant été fait, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier les articles 6 et 19 des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 82.800 USD (quatre-vingt-deux mille huit cents U.S. dollars) composé des classes d'actions suivantes:

- 414 (quatre cent quatorze) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"),
- 45 (quarante-cinq) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe A"),
- 45 (quarante-cinq) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe B"),
- 32 (trente-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe C"),
- 48 (quarante-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe D"),
- 32 (trente-deux) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe E"), et
- 48 (quarante-huit) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe F").
- 44 (quarante-quatre) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe G"),
- 44 (quarante-quatre) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe H"),
- 33 (trente-trois) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe I"),
- 33 (trente-trois) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe]"; et
- 10 (dix) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS de Classe K"

(les classes composées respectivement par les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B, les MRPS de Classe C, les MRPS de Classe D, les MRPS de Classe E, les MRPS de Classe F, les MRPS de Classe G, les MRPS de Classe H, les MRPS de Classe I, les MRPS de Classe B, le

Toutes les Actions ont une valeur nominale de 100 USD chacune et sont entièrement souscrites et libérées.

Toutes les Actions sont nominatives.

Les droits de vote attachés à l'ensemble des MPRS sans Droit de Vote sont identiques.

Un registre des Actionnaires est tenu par la Société à son siège social. Le registre des Actionnaires doit documenter le nom et l'adresse de chaque Actionnaire tel que communiqués par ledit Actionnaire à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré par Action et, le cas échéant, la date et les informations relatives à tout transfert ou toute conversion d'Actions. Tout Actionnaire doit notifier par écrit à la Société son adresse et tout changement y relatif.

Le capital social et le capital social autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

La prime d'émission payée en relation avec les Actions Ordinaires et les MRPS sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission particuliers comme suit:

- Toute prime d'émission payée en relation avec des Actions Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Actions Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires») et une telle prime d'émission doit demeurer attachée aux Actions Ordinaires;
- Toute prime d'émission payée en relation avec une MRPS sans Droit de Vote doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS sans Droit de Vote (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote») spécifique à la Classe de MRPS à laquelle les MRPS sans Droit de Vote appartiennent, et cette prime d'émission restera attachée à cette Classe de MRPS.

Art. 19. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net de la Société peut être distribué par l'assemblée générale des Actionnaires comme suit:

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si elle venait à redescendre sous le seuil de 10% du capital social.

Pour chaque exercice social, sur les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-Duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), chaque détenteur de MRPS sans Droit de Vote a droit à:



i. un premier dividende cumulatif préférentiel par MRPS sans Droit de Vote qu'il détient (le «Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote», le montant global des Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote étant ci-après dénommé le «Dividende Cumulatif Préférentiel») égal à 1% (un pour cent) de la valeur nominale ou du pair comptable de cette MRPS sans Droit de Vote; ces dividendes se calculant quotidiennement sur le fondement d'une année de 360 jours; et

ii. un dividende préférentiel par MRPS sans Droit de Vote qu'il détient (le «Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote», le montant global des Dividende Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote étant ci-après dénommé le «Dividende Préférentiel») d'un montant égal à une fraction dont le numérateur est égal, pour les MRPS de Classes Aà J, à:

98% (quatre-vingt-dix-huit pour cent) de tout revenu et/ou toute plus-value, directs ou indirects, générés par l'(les) actif(s) financés par la Classe de cette MRPS sans Droit de Vote

moins toute dépense (y compris toute dépréciation de valeur) en relation avec ces actifs financés

moins toute partie des frais généraux attribuée à ces actifs financés proportionnellement à la valeur respective de ces actifs financés dans le total des actifs de la Société:

et, pour les MRPS de Classe K, à:

99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de tout revenu et/ou toute plus-value, directs ou indirects, générés par l'(les) actif(s) financés par la Classe de cette MRPS sans Droit de Vote

moins toute dépense (y compris toute dépréciation de valeur) en relation avec ces actifs financés

moins toute partie des frais généraux attribuée à ces actifs financés proportionnellement à la valeur respective de ces actifs financés dans le total des actifs de la Société;

et dont le dénominateur est égal au nombre des MRPS en circulation (dans la Classe de MRPS)

moins le montant du Dividende Cumulatif Préférentiel par MRPS sans Droit de Vote

un tel Dividende Privilégié courant quotidiennement sur le fondement d'un année de 360 jours

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du Dividende Cumulatif Préférentiel qui n'aurait pas été distribué, que ce soit en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Si le Bénéfice Disponible réduit du montant du Dividende Cumulatif Préférentiel, est suffisant pour distribuer le Dividende Préférentiel, en tout ou en partie, et que l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, ne prend pas de décision de distribution d'un tel Dividende Préférentiel, le montant du Dividende Préférentiel qui aurait dû être distribué aux détenteurs de MRPS sans Droit de Vote, sera automatiquement affecté à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve de MRPS sans Droit de Vote (le «Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote») spécifique à la Classe de MRPS à laquelle cette MRPS sans Droit de Vote appartient, une telle réserve restant attachée à cette Classe de MRPS.

Après chaque (i) distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel et distribution du Dividende Préférentiel, ou (ii) distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel et affectation du Dividende Préférentiel au Compte de Réserve des MRPS sans Droit de Vote, le reliquat du Bénéfice Disponible pourra être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Ce reliquat de bénéfices est alloué par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution prise durant une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social de la Société, décidant soit de le distribuer proportionnellement au nombre d'actions qu'il(s) détient (détiennent), soit de le reporter à nouveau, soit encore de l'allouer à une réserve distribuable.

Chaque détenteur d'Actions Ordinaires(s) a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaire(s) qu'il détient dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, est estimé à quatre mille deux cents Euros (4.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31769. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.



Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104060/339.

(100116782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Plug Hi-Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 144.838.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 juillet 2010

Les administrateurs de la société anonyme PLUG HI-TECH ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Steve Goncalves Pires, demeurant à B-6780 LONGEAU, Rue du Coin, 4 au poste d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme
Pour PLUG HI-TECH

Référence de publication: 2010102773/13.

(100115786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 15 juillet 2010:

- 1. que la démission de M. Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;
- 2. que M. Wim Rits avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Il convient également de noter que l'adresse de M. Jorrit Crompvoets, gérant de la société, est modifiée comme suit:

15 rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102787/17.

(100115929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Plug Hi-Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.838.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102774/9.

(100115787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pocol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.039.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102775/9.

(100115778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 163.606.303,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

Rectificatif à l'avis No L 090139386 du 07 septembre 2009

Le nom du gérant unique de la société n'est pas BIRD SCS GP ULC mais PROJECT BIRD GP ULC avec effet au 11/08/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010102777/13.

(100115665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Prolex Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 113.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102778/9.

(100115654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

SOFEA S.A., Société Financière European Appraisers, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.023.

Le siège social de la société Société Financière European Appraisers, En abrégé: SOFEA SA, RCS Luxembourg B 78023 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour réquisition

FELTEN & ASSOCIES

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010102808/14.

(100115575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Ustraicherfirma Georges & Misin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4332 Esch-sur-Alzette, 37, rue Sidney Thomas.

R.C.S. Luxembourg B 151.165.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 13 heures.

Ordre du jour

- Cession de parts sociales
- Démission
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital social est représentée par:

Monsieur Gérard BINTZ, domicilié à L-4490 BELVAUX, 190, rue de l'Usine	25 parts sociales
Monsieur Georges Guillaume WEIBEL, demeurant 3, rue du Kiem à L-1857 LUXEMBOURG .	25 parts sociales
Monsieur Mirsad BABACIC, domicilié à L-4332 ESCH/ALZETTE, 37, rue Sidney Thomas	25 parts sociales
Monsieur Mirsin BABACIC, demeurant 37, rue Sidney Thomas à L-4332 ESCH/ALZETTE	25 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Monsieur Gérard BINTZ, prédit, cède ses 25 parts sociales à Monsieur Georges Guillaume WEIBEL, précité.



Monsieur Mirsad BABACIC, précité, cède ses 25 parts sociales à Monsieur Georges Guillaume WEIBEL, mentionné ci-dessus.

Monsieur Misin BABACIC, prédit, cède ses 25 parts sociales à Monsieur Georges Guillaume WEIBEL, sus-mentionné. Ces cessions sont consenties et acceptées à la valeur nominale des parts.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

 Monsieur Georges Guillaume WEIBEL, mentionné ci-dessus
 100 parts sociales

 TOTAL
 100 parts sociales

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Misin BABACIC, précité, en tant que gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 13 heures 30.

Fait à Esch/Alzette, le 16 juillet 2010.

Monsieur Gérard BINTZ / Monsieur Georges Guillaume WEIBEL / Monsieur Mirsad BABACIC / Monsieur Misin BABACIC.

Référence de publication: 2010104168/32.

(100116256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102782/11.

(100115528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102783/11.

(100115529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Quinlan Private Bleichstrasse Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102784/11.

(100115530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Q9 Networks S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 805.485,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.355.

Les comptes annuels pour la période du 8 octobre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102786/12.

(100115527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Restaurant-Brasserie des Bateliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 80.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102793/9.

(100115655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Rubens Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 82.374.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 juillet 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102797/11.

(100115534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Sacer International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SACER INTERNATIONAL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010102813/11.

(100115549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

SOFEA S.A., Société Financière European Appraisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 78.023.

A l'attention des actionnaires

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de votre société, avec effet immédiat. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission et de pourvoir à mon remplacement, dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Dominique PHILIPPE.

Référence de publication: 2010102809/12.

(100115862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Sofidec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 142.780.

En date du 27 juillet 2010, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination d'un second gérant en la personne de Monsieur Ismaël Dian, expert-comptable, né le 15 novembre 1979 et demeurant en Belgique, B-6820 Florenville, 3A, rue du Chanoine.
 - La société est engagée par la signature individuelle de l'un ou l'autre des deux gérants.



- Monsieur Ismaël Dian pourra représenter seul la société dans ses activités d'expert-comptable que lorsque le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme aura statué sur sa demande d'autorisation d'établissement en cours.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Patrick Sganzerla

Gérant et associé unique

Référence de publication: 2010102810/18.

(100116127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Kalymnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 136.035.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

Mrs Laura SANVITO, Merchant Banker, residing in Lecco (Italy), Corso Matteotti 8/D, represented here by Mrs Noëlle PICCIONE, private employee,

residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 May 2010,

which proxy, after having been signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder of the appearing party declared and requested the notary to state:

That the "société anonyme" "KALYMNIA S.A.", having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, was incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 20 December 2007, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 569 on 6 March 2008, and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 136,035,

That the subscribed capital of «KALYMNIA S.A.» is presently thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, paid up to twenty-five percent (25%),

That the mandator acquired all shares of the said company,

That the mandator approves the interim balance-sheet of the company at the date of 17 May 2010,

That the mandator declares explicitly to proceed with the dissolution of said company,

That the mandator appoints herself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges herself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown,

That the mandator fully discharges the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date,

That the records and documents of the company will be kept for a period of five years in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

That the proxyholder is authorised to void the shareholders' registery.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Laura SANVITO, "Merchant Banker", demeurant à Lecco (Italie), Corso Matteotti 8/D,

représentée par Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 mai 2010,



laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La représentante de la comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme "KALYMNIA S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, et Associations C, numéro 569 du 6 mars 2008, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 136,035,

Que le capital social de "KALYMNIA S.A." s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), chacune, libéré à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%),

Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que sa mandante approuve les comptes intermédiaires de la société en date du 17 mai 2010,

Que sa mandante déclare expressément dissoudre ladite société,

Que sa mandante se nomme liquidatrice de la société et qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que sa mandante donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

Que la mandataire est autorisé à faire annuler le registre des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la représentante de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Piccione, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC / 2010 / 32534. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103756/78.

(100116159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Saint Tropez Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.787.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102814/9.

(100115779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Salon Viviane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 79.862.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010102815/10.

(100115670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Sam One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.787.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10/06/2010

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Silvia Susana PERA ainsi que de Messieurs Alessandro Carraro et Massimiliano Carraro de leur poste d'administrateurs de la société.

L'Assemblée nomme en tant que nouvel administrateur: Madame Nicole Hénoumont, employée privée, née à Arlon le 19/02/1959, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2014.

Le nombre des administrateurs passe de 5 à 3

Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010102816/17.

(100115926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Extrait Des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2010

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, M. Vivek PATHAK, et les sociétés SHIPBOURNE S.A. (avec comme représentant permanent M. Camille Cigrang) et Costers & Vennoten BVBA (avec comme représentant permanent M. Clement Costers) sont renommés administrateurs.

M. Alexis VERMAST a comme nouvelle adresse 29, rue Nicolas Margue L-4979 Fingig.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

La délégation de la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010102831/18.

(100115742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Sasì S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.934.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102818/9.

(100115780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Satofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102819/9.

(100115781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Sausages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 29, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 121.219.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010102820/10.

(100115623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102821/9.

(100116151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 17 juin 2010

- 1. La société Audit & Compliance Sàrl a demissionée en tant que Commissaire aux comptes.
- 2. Au remplacement du Commissaire aux comptes sortant a été nommée la société F.G.S. Expert Comptable Sàrl ayant son siège social à 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au RCS du Luxembourg avec le n° B146534. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010103091/17.

(100115598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Extrait Des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2010

- M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, M. Vivek PATHAK et les sociétés Costers & Vennoten BVBA (avec comme représentant permanent M. Clement Costers) et SHIPBOURNE S.A. (avec comme représentant permanent M. Camille Cigrang) sont renommés administrateurs.
 - M. Alexis VERMAST a comme nouvelle adresse 29, rue Nicolas Margue L-4979 Fingig.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

La délégation à la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy BRACKE.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010102833/18.

(100115744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Shiplux X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.209.

Extrait Des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2010

M. Freddy BRACKE,M. Alexis VERMAST, M. Vivek PATHAK, Costers & Vennoten BVBA (avec comme représentant permanent M. Clement Costers) et SHIPBOURNE S.A. (avec comme représentant permanent M. Camille Cigrang) sont renommés administrateurs.

M. Alexis VERMAST a comme nouvelle adresse, 29, rue Nicolas Margue L4979 Fingig.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

La délégation à la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010102834/18.

(100115745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

- 1. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 décembre 2009, les actionnaires ont décidé de ratifier la cooptation de Davide Gaspari, avec adresse au 47, Viale della Republica, 37126 Vérone, Italie, au mandat d'administrateur gérant en remplacement de Andrea Caserta, administrateur gérant et gérant représentatif démissionnaire, avec effet au 26 février 2009 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 2. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 juillet 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102908/18.

(100116092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

SIB-EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 14, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 138.035.

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur David Bernard Daniel PERRET, gérant de sociétés, demeurant à F-92400 Courbevoie, 34, rue Baudin, Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- 1.- Monsieur David Bernard Daniel PERRET, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SIB-EU S.à r.l.", ayant son siège social à L-1323 Luxembourg, 14, rue des Champs, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1232 du 12 mai 2008, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 138.035, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.
- 2.- L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 2.** La société a pour objet le conseil en système informatique, à savoir les activités de conseil concernant le type et la configuration du matériel informatique (hardware) ainsi que les applications logicielles (software) qui s'y rattachent et toutes activités de consultance en informatique.



La société a encore pour objet l'import et l'export et la commercialisation de produits manufacturés. La société a également pour objet l'exploitation des marques (noms et sigles) déposées sous son nom.

En outre, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que l'achat et le transfert de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

- 3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
- 4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. B. D. Perret, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC / 2010 / 31391. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102835/46.

(100116013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Spadlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 77.359.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc DELARBRE, administrateur de sociétés, né le 20 mai 1949 à Crest (France), demeurant à F-11100 Narbonne, 7, Allée du Rec D'Argent.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SPADLUX S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 en date du 5 février 2000;
- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 en date du 15 novembre 2000;
- que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.-Eur) représenté par troiscent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents euros (100.-Eur) chacune, entièrement libérées;
 - que Monsieur Marc DELARBRE, précité, est seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;



- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DELARBRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010 Relation: LAC/2010/31248 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102853/48.

(100115554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Vous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.191.

Extrait sincère et conforme de la décision du Conseil d'administration du 29 juillet à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé

aι

68, rue de Koerich, L-8437 Steinfort

au lieu du

52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Steinfort, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102897/14.

(100116025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.555.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102842/10.

(100115722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Société Orientale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.020.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102845/9.

(100116157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Sofisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.762.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102847/10.

(100115723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Whitehall French RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.922.225,93.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.808.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1 er juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1 er juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1 ^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- La nomination avec effet immédiat au 1 ^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1 er juin 2010, composé comme suit:

- Gérard MEIJSSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010104178/25.

(100116048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.480.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102848/9.

(100116099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPYGLASS HILL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010102855/11.

(100116153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Sud Loisirs Caravanes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 98.320.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010102857/10.

(100115626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Sunweld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 2, rue du Zenith. R.C.S. Luxembourg B 142.616.

L'associé, Monsieur Jan Van CAUTER, est domicilié professionnellement 2, rue du Zénith à L-9656 Harlange

Pour la société Mandataire

Référence de publication: 2010102858/10.

(100116070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Atlântico Europa Capital Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.719.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

BANCO PRIVADO ATLÂNTICO-EUROPA S.A., a company incorporated under Portuguese laws, having its registered office at Rua Carlos Alberto Da Mota Pinto, Nr. 17 6°.-B, Lisbon, 1070-313, Portugal,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on July 22, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and



grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "Atlântico Europa Capital Lux S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.



Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as



otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.



The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2010.

Subscription - Payment

All the five thousand (5,000) shares have been subscribed by BANCO PRIVADO ATLÂNTICO-EUROPA S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of managers at two (2).
- 2. Appoint the following persons as Company's managers:
- Mr. Marcel Stephany, born on September 4 th, 1951, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Luc Sunnen, born on December 22 nd , 1961, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

BANCO PRIVADO ATLÂNTICO-EUROPA S.A., une société constituée sous le droit du Portugal, ayant son adresse à Rua Carlos Alberto Da Mota Pinto, Nr. 17 6°.-B, Lisbonne, 1070-313, Portugal,



représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 22 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1 ^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Atlântico Europa Capital Lux S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.



Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.



Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.



Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

- Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
 - Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les cinq mille (5.000) parts sociales ont été souscrites par BANCO PRIVADO ATLÂNTICO-EUROPA S.A., préqualifiée.



Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 août 2010. Relation: ECH/2010/1087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2010.

Référence de publication: 2010107731/493.

(100121608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Van Kotem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juillet 2010

Messieurs DE BERNARDI Alexis, HEITZ Jean-Marc et VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

VAN KOTEM S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010103438/17.

(100115671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.



Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 597.209,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 juin 2010, entre Monsieur Laurent Halimi résidant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France et L.H. Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, 1836 parts sociales de Classe C de La Société sont transférées comme suit:

- L.H. Holding S.à r.I. détient 1836 parts sociales de Classe C de la Société à compter du 16 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate Holding S. à r. l. Represented by Weinberg Real Estate S.à r.l. Represented by Gérald Welvaert Gérant B

Référence de publication: 2010103449/17.

(100115824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Wyndmoor Park Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.467.

Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26/07/2010.

Référence de publication: 2010103456/10.

Signature.

(100115988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

WestLB Lease Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.483.

Les comptes annuels au 27/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010103450/10.

(100115945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.019.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

EXTRAIT

En date du 20 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse du gérant B Giovanni La Forgia se situe désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010102886/17.

(100116088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck